

MAIRIE D'ANGEAC-CHAMPAGNE
850, Rue des Distilleries

16130 ANGEAC-CHAMPAGNE

Tél. : 05.45.83.74.42

Fax : 05.45.83.64.19

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2016

Sur convocation du 11 janvier 2016, le Conseil Municipal s'est réuni :

Présents : Messieurs Pascal BRUNETEAU, Gérard CHEVOLLEAU, Ludovic DAVIAUD
Gérard FAURIE, Jean-Philippe GRAMAIN, Michel JASMIN, Laurent NERFIE, Henri
PERIER

Mesdames Lydie BLANC, Maryse DOUBLET, Eliane GASNIERE, Carole
VANDEVOORDE-SAUNIER

Excusées : Nathalie CALVEZ (a donné pouvoir à Lydie BLANC), Alexandra NADAUD (a
donné pouvoir à Laurent NERFIE)

Début de la Séance : 18 H 30.

Nommé secrétaire de Séance : Madame Eliane GASNIERE

Avant le commencement de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les points suivant : décision modificative, fixation de l'IRL et indemnité des adjoints, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

1. DEVIS DU PLAN POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE LA RUE DES QUATRE VENTS ET LA RD 150

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de TOPO 16 pour la réalisation d'un plan pour l'aménagement du carrefour de la rue des Quatre Vents et la RD 150 d'un montant de 745 euros HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis.

2. MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 3 février 2015.

- l'élargissement du syndicat aux communes des Adjots, de Barro, Bernac, Bioussac, Bernac, Châtignac, Condac, La Faye, Ruffec et Taizé-Aizie ;
- la modifications des articles 6.03 (1^{ère} alinéa) et 7 des statuts.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal valide à l'unanimité les statuts du syndicat mixte de la fourrière.

3. CESSION ET CREATION D'UN CHEMIN RURAL SUITE A UN ECHANGE AMIABLE

Monsieur le Maire explique que plusieurs agriculteurs se sont lancés dans un regroupement de terre depuis plusieurs années. Monsieur Moreau, géomètre expert, a déterminé qu'un certain nombre d'échanges entre particuliers et agriculteurs seraient nécessaires et que la commune serait impacté sur quelques parcelles. Il est proposé que la commune cèdera les parcelles ZK 71 (1398 m²), ZI 45 (1690 m²), ZI 113 (383 m²) et ZI 114 (682 m²), en contre partie, elle recevra les parcelles G 379 (400 m²), G 380 (710 m²), G 381 (550 m²), G 382 (290 m²), G 383 (18 m²), G 556 (112 m²), G 558 (560 m²), G 560 (313 m²) et G 562 (50 m²).

Monsieur le Maire précise que certaines parcelles appartiennent à Monsieur Ludovic DAVIAUD et à Monsieur Gérard FAURIE en conséquence ils ne peuvent pas participer ni au débat ni au vote et la parole est laissée à Monsieur Pascal BRUNETEAU 2^{ème} adjoint. La proposition est adoptée à l'unanimité soit treize voix pour.

4. NUISANCE SONORE A LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que suite à la réclamation de Monsieur Gandrille concernant des nuisances sonores, il sera nécessaire de procéder à une étude acoustique. Trois entreprises de la région seront contactées afin dans un premier temps d'établir un devis. Monsieur le Maire reviendra vers l'assemblée délibérante lorsque les entreprises feront une proposition chiffrée.

5. DECISION MODIFICATIVE PERMETTANT D'INSCRIRE LES CREDITS NECESSAIRES A LA REALISATION D'OPERATION D'ORDRE SUR L'ANNEE 2015

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits
INVESTISSEMENT		
D 21318-040 : Autres bâtiments publics	0.00 €	2 546,20 €
D 2315-040 : Installations, matériel et outillage technique	2 546,20 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert	2 546,20 €	2 546,20 €
INVESTISSEMENT		
D-2315 : Installations, matériel et outillage technique	0.00 €	15 614,61 €

D-238 : Avances, versées sur commandes d'immobilisations corporelles	15 614,61 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	15 614,61 €	15 614,61 €
TOTAL INVESTISSEMENT	18 160,81 €	18160,81 €

6. FIXATION DE L'IRL

Chaque année, la commune fixe l'indemnité représentative de logement 2015 pour les instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction. Le Conseil Municipal décide de procéder à la reconduction du montant de l'IRL de 2185 €, ceci à l'unanimité.

7. INDEMNITE DES ADJOINTS

Conformément à l'article L. 2123-23 du CGCT modifié par la loi 2015-366 du 31 mars 2015 entrant en application au 1^{er} janvier 2016, le Conseil Municipal doit délibérer à nouveau sur les indemnités de fonction des élus afin de déterminer le régime indemnitaire des adjoints au Maire.

Conformément aux articles L 2123-23 et L 2123-24 du CGCT, le Conseil Municipal approuve les taux :

- Ludovic DAVIAUD, 1^{er} adjoint, 8.25 indice 1015
- Pascal BRUNETEAU, 2^{ème} adjoint, 8.25 indice 1015
- Michel JASMIN, 3^{ème} adjoint, 8.25 indice 1015

8. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le repas des aînés est avancé au samedi 12 mars 2016

Clôture de la Séance : 19 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.